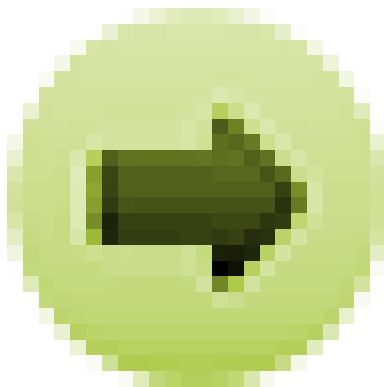


<http://apden.org/Audience-le-26-janvier-2021-aupres.html>



Audience le 26 janvier 2021 auprès de l'IGÉSR

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution
-



Date de mise en ligne : mardi 2 février 2021

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

L'A.P.D.E.N. a obtenu une **audience auprès de l'inspection générale suite à la non attribution de la prime informatique et de la profonde colère exprimée par les collègues**. Cette audience s'est déroulée en visioconférence le 26 janvier 2021.

L'A.P.D.E.N. était représentée par Catherine Novel, présidente, Claire Ayard et Fabrice Daux, membres du Bureau national.

Nous avons été auditionnés par les IGAENR Mme Elisabeth Carrara, présidente du CAPES externe de documentation et M. Guy Waïss, responsable du collège Établissements Territoires et Politiques Éducatives de l'IGÉSR et secrétaire général de l'atelier revalorisation du Grenelle de l'éducation.

Nous commençons par faire le point sur les différentes actions menées par l'A.P.D.E.N. depuis l'audience du 21 septembre 2020 et précisons notamment avoir obtenu les audiences qui nous avaient alors été suggérées, avec la DGRH et la DGESCO. Nous précisons néanmoins que **si une volonté de discussion et d'écoute est manifeste, cela ne se traduit pour l'instant par aucune amélioration de la situation des professeur.e.s documentalistes**. Et bien pire : le décret les excluant explicitement du périmètre d'octroi de la prime d'équipement informatique ainsi que les tentatives de justification du ministère ont été vécus comme une ultime humiliation. Cela instaure le fait que nous ne serions pas des enseignants statutairement, avec une volonté manifeste de ne pas reconnaître notre mission enseignante. Ceci est d'autant plus incompréhensible quand on connaît l'attachement de notre inspection à la dimension pédagogique de notre métier et que les rendez-vous de carrière se déroulent dans le cadre d'une séance pédagogique.

Nous précisons que cette situation est vécue comme une blessure profonde, un préjudice majeur, non seulement par rapport à l'aspect financier, mais aussi car **cela vient s'ajouter à un grand nombre d'inégalités maintes fois exprimées à l'institution et jamais résolues, la goutte d'eau qui fait déborder le vase**. Nous demandons à cet égard un soutien fort de notre inspection pour défendre la profession.

Nous précisons aussi que la profession n'a pas été, de mémoire associative, aussi unanimement mobilisée depuis longtemps et que de multiples actions individuelles et collectives sont entreprises par les collègues.

Nous évoquons également le travail de concertation mené par l'association avec les différentes organisations syndicales et informons nos interlocuteurs qu'un recours auprès du Conseil d'État a été déposé par le SNES-FSU au sujet de la prime d'équipement informatique.

Nous portons enfin à la connaissance de M. Waïss et Mme Carrara les deux lettres envoyées au ministre : la première le 23 novembre 2020, ayant donné lieu à l'entretien avec Mme Bourhis, conseillère au cabinet du Ministre, et M. Estournet, directeur adjoint de la DGRH ; la seconde le 14 décembre 2020 suite à la publication du décret, restée sans réponse.

M. Waïss nous demande de lui renvoyer une copie de cette lettre.

Il précise ensuite que la question des professeur.e.s documentalistes a bien été évoquée au sein de l'atelier « revalorisation » du Grenelle de l'éducation (avec un auditoire restreint puisque certaines organisations syndicales ont fait le choix de quitter l'atelier ou de ne pas y participer). Il nous informe qu'une loi pluriannuelle de programmation concernant la revalorisation des professions enseignantes est à l'étude, avec des éléments financiers se reconduisant d'année en année.

Nos interlocuteurs indiquent ensuite qu'ils ont bien compris qu'au-delà de la question financière, c'est bien la dimension relative à l'appartenance au corps enseignant qui mobilise la profession. Il nous est également précisé que **c'est la DGESCO qui traite des questions relatives aux missions et au contenu des métiers, la DGRH se chargeant ensuite d'en trouver les applications catégorielles.**

Nous indiquons que le DGESCO nous a proposé une audience qui devait avoir lieu le 21 janvier mais qui a du être reportée.

Mme Carrara nous indique que l'inspection est très attachée au rôle pédagogique des CPE et des professeur.e.s documentalistes. Leur rôle central dans l'EMC et l'EMI a été réaffirmé dans leurs circulaires de mission, avec pour les professeur.e.s documentalistes un rôle de maître d'oeuvre et de coordination de l'EMI.

Une discussion s'ensuit sur les difficultés à exercer ce rôle dans les établissements, sans cadrage national, dans différents contextes d'établissements, et avec des difficultés à travailler en interdisciplinarité, notamment en raison du recul ou de la disparition de dispositifs interdisciplinaires (TPE, EPI...). Le risque est aussi qu'en étant l'affaire de tous, l'EMI ne soit finalement l'affaire de personne.

Mme Carrara déclare être bien consciente de ces limites mais réaffirme son attachement au caractère interdisciplinaire de l'EMI ainsi qu'à la politique documentaire.

Nous évoquons ensuite notre impression que la profession est totalement méconnue dans les hautes sphères de l'Éducation nationale, avec des images surannées encore bien présentes (en témoigne la réponse du Ministre faite au Sénat au sujet de la prime d'équipement informatique).

Nos interlocuteurs nous répondent que pourtant, tout est fait au niveau de l'inspection pour communiquer sur notre profession et son rôle pédagogique primordial, que ce soit au niveau des nouvelles maquettes des concours de recrutement (par ailleurs parmi les plus exigeants et sélectifs), qu'au niveau des informations lors des regroupements des IA-IPR et IEN, ainsi que dans la formation des personnels de direction. M. Waïss nous informe d'ailleurs des multiples doléances envoyées par les IA-IPR EVS qui leur sont parvenues suite au non octroi de la prime d'équipement informatique.

Monsieur Waïss dit regretter les maladresses et les imperfections du système ayant conduit à ce décret.

L'entretien se termine par l'évocation de l'article sur la profession paru dans *Le Monde* le matin même [1] et dont M me Carrara avait déjà connaissance ainsi que du mouvement social en cours.

[1] Article disponible sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/26/le-blues-des-professeurs-documentalistes_6067600_3224.html